



frais de succession suite au décès de notre mère

Par **danielou 1947**, le **05/04/2013** à **12:00**

Bonjour.

Ma mère qui était veuve et mère de deux enfants vient de décéder E lle nous laisse un appartement d'une valeur de 140000euros et un compte en banque de 80000euros Quels seront les frais de succession de chaque enfant Un grand merci d'avance pour vos renseignements Cordialement D MOQUET

Par **janus2fr**, le **05/04/2013** à **12:36**

Bonjour,

Dans le cas d'héritiers directs, chaque héritier bénéficie d'un abattement de 100000€ sur sa part.

Ensuite, les frais sont progressifs sur le reste de la part, vous trouverez le barème là : <http://vosdroits.service-public.fr/F456.xhtml#N100E9>

Donc ici, 2 enfants, héritage 220000€, chaque part 110000€.

Après abattement, il reste donc 10000€ taxables à 10%.